Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 20/12/2025
Publié le
ID : 035-213502537-20251215-2025_12_15_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Aldéric BOURGOIS, M. Fabien VIEL, formant la majorité des membres en exercice.

7 excusé(e)s : M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT, Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT, M. Sylvain NEVEU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS.

Secrétaires de séance : Mme Katell SEVIN RENAULT et M. Fabien VIEL
Date de convocation : le 09/12/2025 Nombre de conseillers en exercice : 27

2025_12_15_08 Nomenclature : 7.10

Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles du compte 13 - Subventions et fonds d'investissement reçus

Rapporteur : M. Jérôme BÉGASSE

M. Jérôme BÉGASSE, rapporteur, soumet au conseil municipal une demande de la trésorerie de Fougères pour l'amortissement des subventions d'équipement versées.
Ainsi les subventions reçues sont qualifiées de fonds et subventions transférables et imputés en dépenses au compte 13 et en recettes au compte 77.
Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir appliquer les durées d'amortissement comme suit :

- subventions reçues de moins de 1 500 € : 1 an
- subventions reçues pour un bien ou un ensemble de biens ayant tous la même durée d'amortissement : celles-ci seront amorties sur la même durée d'amortissement que le ou les biens concernés (par analogie avec les durées d'amortissement entérinées par délib11_18_01 du 18 novembre 2024) ;
- appliquer ces durées d'amortissement au budget principal et aux budgets annexes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide d'appliquer les durées d'amortissements fixées ci-dessus dès l'année 2025 au prorata temporis**
- **autorise M. le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh